

Le compteur bleu électronique

TRIPHASÉ



Mode d'Emploi
Edition 2008



SOMMAIRE

- ⇒ Qu'est-ce que le compteur électronique ? page 1
- ⇒ Comment consulter les informations disponibles ? page 2
- ⇒ Informations disponibles pour le contrat BASE page 3
- ⇒ Informations disponibles pour un contrat Heures Creuses page 4
- ⇒ Comment définir la puissance dont vous avez besoin ? page 5
- ⇒ Le relevé à distance page 6
- ⇒ Quelques règles de sécurité page 6
- ⇒ Le compteur électronique et la gestion d'énergie page 7
- ⇒ Exemples de consommation d'appareils page 8
- ⇒ Lexique page 9

Qu'est-ce que le compteur électronique ?

En plus de mesurer les consommations, ce nouveau compteur peut vous renseigner également sur :

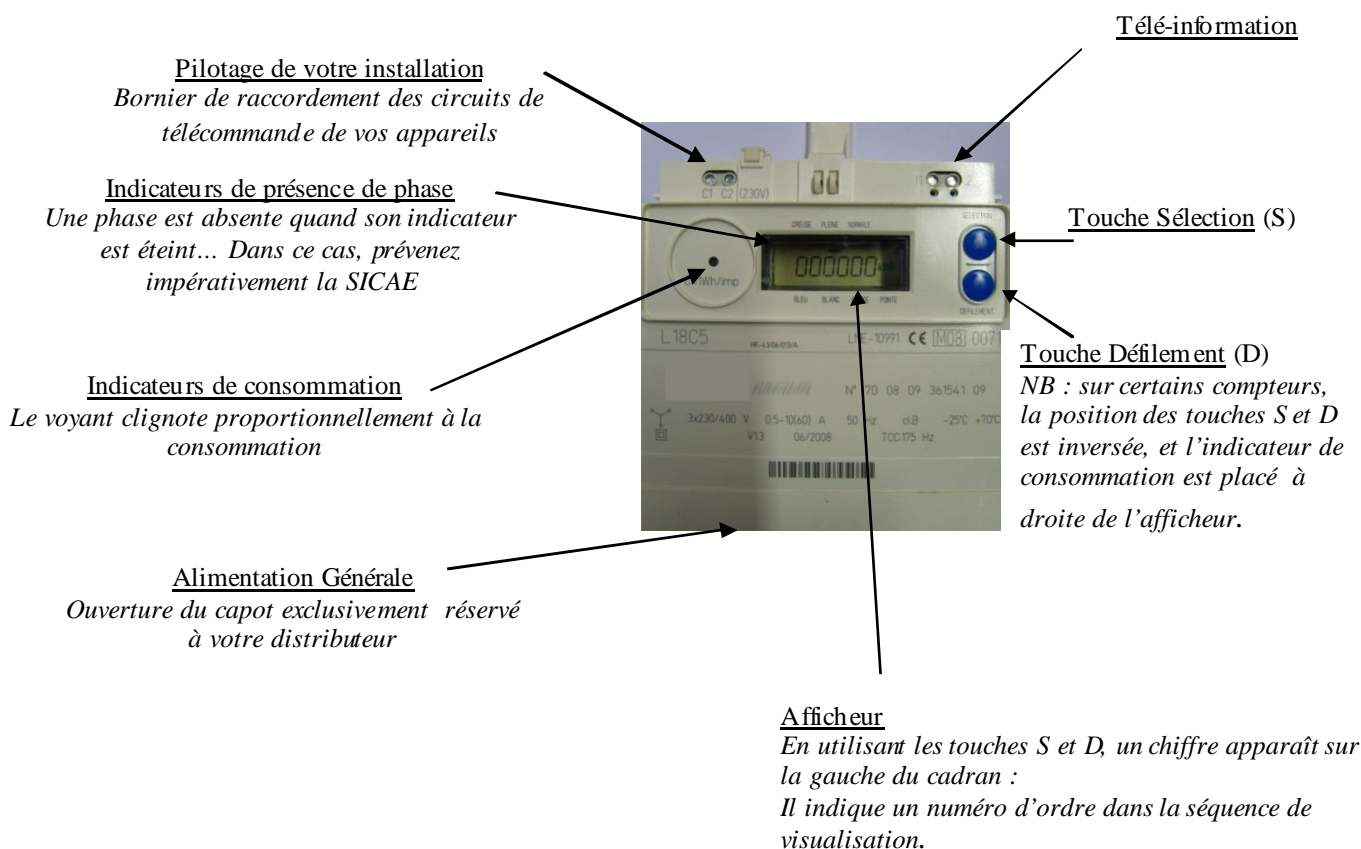
- Le tarif souscrit :
Base = Simple Tarif (ST)
Heures Creuses (HC) = Double Tarif (DT)
Tempo
- La puissance disponible et la puissance absorbée instantanée
- L'intensité maximale atteinte
- Les intensités instantanées par phase ainsi que la puissance instantanée.

Pour l'option « Heures Creuses », il permet d'alimenter la bobine du relais de puissance mettant en marche automatiquement votre chauffe-eau ou votre chauffage à accumulation (radiateur ou plancher chauffant).

Votre compteur peut « gérer » la marche et l'arrêt automatiques de certains de vos appareils électriques pour que ces derniers ne fonctionnent que pendant les périodes tarifaires où le prix du kWh est le plus bas (quand vous souscrivez un abonnement Double Tarif = Heures Creuses).

On dit alors que ces appareils sont asservis (page 7).

Comment consulter les informations à partir de votre compteur électronique ?



Le compteur garde en mémoire, et tient à votre disposition diverses informations, qui ne peuvent être affichées que les unes après les autres.

Pour les consulter, il faut les rendre visibles. Pour cela, il suffit d'appuyer une ou plusieurs fois sur les touches **S (sélection)** et **D (défilement)** pour faire apparaître l'information désirée.

Vous trouverez dans les pages suivantes, en fonction de l'option tarifaire qui est la vôtre, la liste des informations et services que le compteur met à votre disposition, ainsi que le mode d'utilisation des touches **S** et **D**.

L'information appelée disparaît après 30 secondes environ. L'afficheur revient en position "repos". Au bout d'une minute sans action, l'afficheur s'éteint automatiquement.

Comment consulter les informations à partir de votre compteur électronique ? Option BASE (= Simple Tarif)



Touche Sélection (S)
de 1 à 10 appuis

Touche Défilement (D)
1 appui

S3 par exemple, signifie que vous appuyez 3 fois sur la touche sélection; S4 4 fois, etc.
+D signifie que vous appuyez une fois sur la touche défilement.

- S1** Indicateur visuel de la puissance instantanée.
- S2** Option tarifaire choisie.
- S3** Réglage disjoncteur (en Ampères par phase) et puissance souscrite (en kVA).
- S4** Intensité instantanée phase 1 (en A)
+ **D** Intensité instantanée phase 2 (en A)
+ **D** Intensité instantanée phase 3 (en A)
+ **D** Puissance active instantanée (en W)
+ **D** Puissance apparente instantanée (en VA).
- S5** Intensité maximale atteinte phase 1 (en A)
+ **D** Intensité maximale atteinte phase 2 (en A)
+ **D** Intensité maximale atteinte phase 3 (en A)
+ **D** Puissance active maximale atteinte (en W).
- S6** N° de série du compteur (6 premiers chiffres)
+ **D** (6 derniers chiffres)
- S7** Etats des contacts de sortie.
- S8** Compteur de consommation instantanée (Wh)
+ **D** (pour remise à zéro).
- S9** Contrôle afficheur + **D** (pour les autres segments).
- S10** Retour à l'affichage normal.
- D1** Index des consommations.

Remarque : Sur certains compteurs, la position des touches S et D est inversée.

Exemples de paramètres :

S1		S2		S3		S4	
	Indicateur visuel (1) de la puissance instantanée		Option tarifaire choisie		Intensité/Puissance souscrites (Ampères et Kva)		Grandeurs instantanées
S5		S6		S7		S8	
	Grandeurs maximales atteintes		N° de série du compteur		Etat des contacts de sortie		Compteur de conso. instantanée (progresses de 1 par Wh consommés)
S9		S10		D1			
	Contrôle du compteur		Contrôle du fonctionnement de l'afficheur		Index des consommations		Position "repos"

**Dans le cas d'une tarification "base", les contacts de sortie sont inutilisés.
Le prix du kWh étant unique, votre compteur n'a pas à asservir certains appareils**

(1) Vous utilisez 1/3 de votre puissance souscrite

Comment consulter les informations à partir de votre compteur électronique ? Option HEURES CREUSES (= Double Tarif)



Touche Sélection (S)
de 1 à 10 appuis

Touche Défilement (D)
1 ou 2 appuis

S3 par exemple, signifie que vous appuyez 3 fois sur la touche sélection; S4 4 fois, etc.
+D signifie que vous appuyez une fois sur la touche défilement.

- S1** Indicateur visuel de la puissance instantanée.
- S2** Option tarifaire choisie.
- S3** Réglage disjoncteur (en Ampères par phase) et puissance souscrite (en kVA).
- S4** Intensité instantanée phase 1 (en A)
+ **D** Intensité instantanée phase 2 (en A)
+ **D** Intensité instantanée phase 3 (en A)
+ **D** Puissance active instantanée (en W)
+ **D** Puissance apparente instantanée (en VA).
- S5** Intensité maximale atteinte phase 1 (en A)
+ **D** Intensité maximale atteinte phase 2 (en A)
+ **D** Intensité maximale atteinte phase 3 (en A)
+ **D** Puissance active maximale triphasée (en W).
- S6** N° de série du compteur (6 premiers chiffres)
+ **D** (6 derniers chiffres)
- S7** Etats des contacts de sortie.
- S8** Compteur de consommation instantanée (Wh)
+ **D** (pour remise à zéro).
- S9** Contrôle afficheur + **D** (pour les autres segments).
- S10** Retour à l'affichage normal.
- D1** Index des consommations heures creuses
- D2** Index des consommations heures pleines

Contact 1 : HP ouvert, HC fermé
Contact 2 : HP et HC ouvert.

Remarque : Sur certains compteurs, la position des touches S et D est inversée.

Exemples de paramètres :

S1		S2		S3		S4	
	Indicateur visuel (1) de la puissance instantanée		Option tarifaire choisie		Intensité/Puissance souscrites (Ampères et Kva)		Grandeurs instantanées
S5		S6		S7		S8	
	Grandeurs maximales atteintes		N° de série du compteur		Eat des contacts de sortie		Compteur de conso. instantanée (progresse de 1 par Wh consommés)
		S9		D1			
			Contrôle du fonctionnement de l'afficheur		Index des consommations		Position "repos" Index des consommations de la période tarifaire en cours

L'avantage de cette tarification est qu'elle permet de faire fonctionner certains appareils uniquement pendant les heures creuses (chauffe-eau...). Il faut, pour cela, relier le relais-interrupteur, qui commande la mise sous tension ou hors tension de ces appareils, au contact d'asservissement de votre compteur (intensité supportée par les contacts 2A).

Comment choisir la puissance dont vous avez besoin?

Qu'est-ce que la puissance ?

C'est la somme des puissances des appareils que vous utilisez simultanément.

→ *En triphasé*, il faudra essayer de répartir équitablement les usages sur les trois phases, pour optimiser la puissance à souscrire.

Les affichages S4 et S5 du compteur électronique peuvent vous y aider.

A une puissance (en kVA) correspond une intensité (en Ampères), qui est celle du réglage de votre disjoncteur. Le tableau ci-dessous vous donne la correspondance :

Puissance (kVA)	6	9	12	15	18	24	30	36
Intensité (Ampères)	10	15	20	25	30	40	50	60

Votre compteur électronique...

→ Vous indique l'intensité correspondant à la puissance mise à votre disposition ou intensité réglée sur votre disjoncteur.

→ Mesure et vous précise les intensités maximales atteintes moyennées soit depuis le choix de votre tarif, soit depuis notre dernière relève.

La comparaison de ces chiffres vous permet de savoir si vous avez « visé » juste ou non.

Exemple : **Puissance souscrite 15 kVA, soit 25 A (intensité réglée)**

19 A (une puissance de 12 kVA devrait vous suffire)

24 A (vous avez souscrit la bonne puissance)*

27 A (une puissance de 18 kVA vous est peut-être nécessaire)**

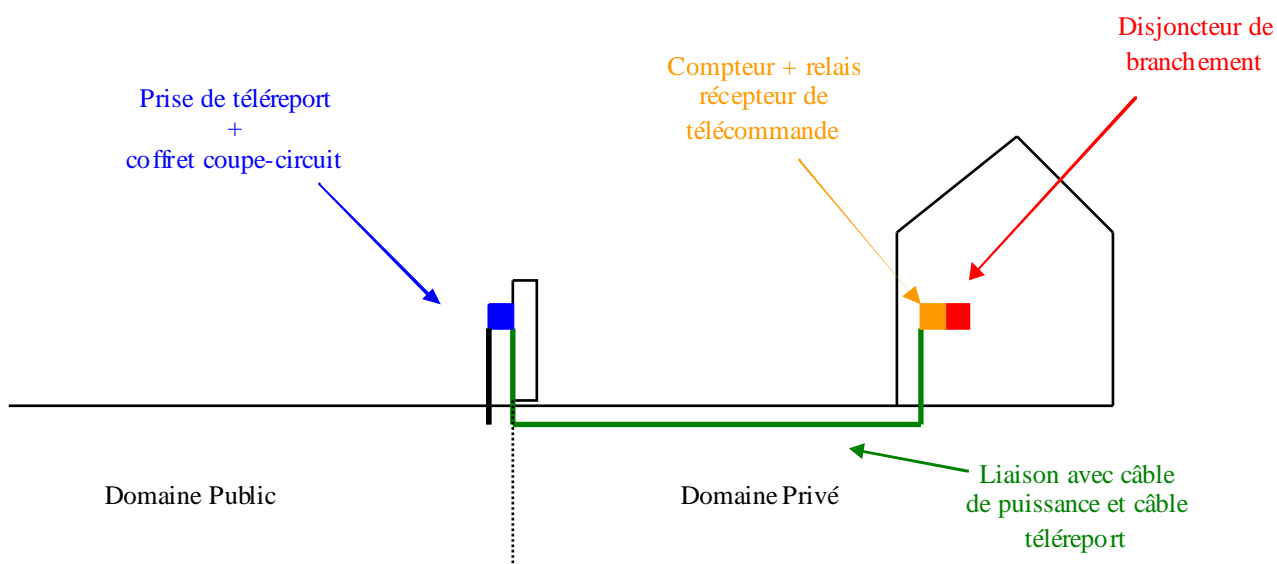
Remarque : il faut prendre en compte l'intensité maximale atteinte au bout d'une année. L'abonnement, lui, est annuel, c'est-à-dire choisi pour un an (et renouvelé par tacite reconduction).

En pratique, l'intensité maximale est bien souvent celle d'hiver.

* *Intensité maximale la plus haute atteinte sur les trois phases*

** *Votre disjoncteur risque de déclencher pour dépassement de la puissance souscrite.*

Le relevé à distance...



Le compteur électronique intègre un dispositif de téléreport, qui permet à l'agent de relever depuis le point de coupure situé en limite de propriété.
Le disjoncteur de branchement doit être placé sur un tableau spécifique au téléreport (tableau CBEM).

Quelques règles de sécurité ...

- ❖ Ne jamais toucher un fil dénudé !
- ❖ Mettre le disjoncteur sur la position « arrêt » avant toute intervention sur votre installation.
- ❖ Ne jamais déplomber votre compteur et/ou votre disjoncteur !
- ❖ Une bonne mise en sécurité de votre installation électrique permet d'assurer la protection des personnes et des biens contre les risques électriques

En cas de problèmes ou d'incidents sur votre installation électrique, n'hésitez pas à contacter la **SICAE** ou des électriciens professionnels (installation intérieure) :

[Nous sommes à votre Service pour vous conseiller et vous guider](#)

Le compteur électronique et la gestion d'énergie

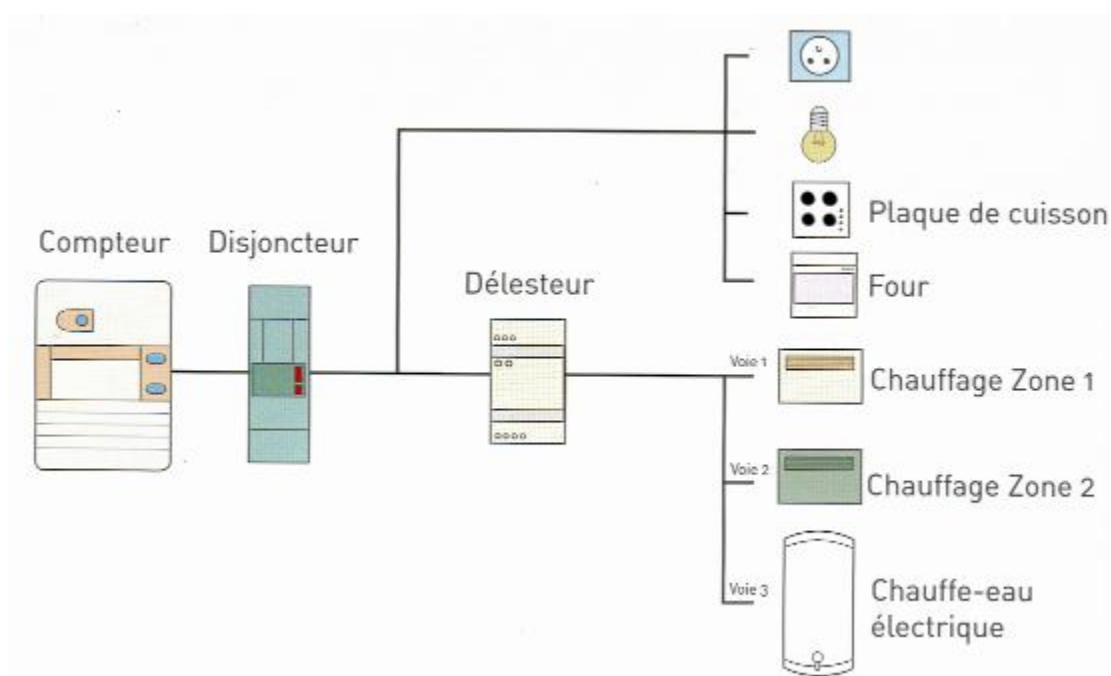
Comment allier économies et confort sans y penser !

Pour simplifier le fonctionnement et la gestion de votre installation électrique, le compteur électronique est prédisposé à se coupler avec divers autres appareils : délesteur et gestionnaire d'énergie

Principe du délestage

Lorsque la puissance appelée arrive au seuil maximal fixé (puissance souscrite = abonnement), certains appareils à forte consommation « désignés » comme non prioritaires sont alors délestés (arrêtés) automatiquement pour éviter que l'installation ne disjoncte.

Un délesteur bien utilisé peut vous permettre de réduire la puissance souscrite et donc le montant de votre abonnement.



Le gestionnaire d'énergie

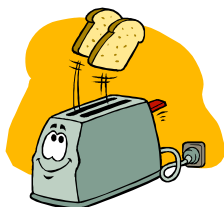
Il associe 2 fonctions : la programmation (gère la température) et le délestage.

Le confort sans aucune contrainte !
Vous réalisez des économies sans vous préoccuper de la période de la journée !

La programmation permet aussi de profiter des avantages proposés grâce aux options tarifaires, en faisant fonctionner certains appareils uniquement pendant les Heures Creuses par exemple (chauffe-eau, radiateurs à accumulation...).

Exemples de consommations d'appareils

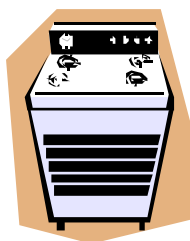
Voici quelques exemples de ce que consomment vos appareils de façon quotidienne :



Griller 2 toast
0,07 kWh



Regarder la TV pendant
1 heure
0,08 kWh

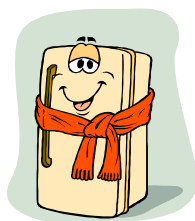


Faire cuire un
plat au four
pendant 1 heure
2,90 kWh

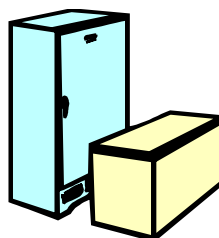


Eclairer une pièce avec
Une ampoule 100 W
Pendant 1 heure
0,10 kWh

Et voici ce que consomment, en moyenne, vos appareils importants :



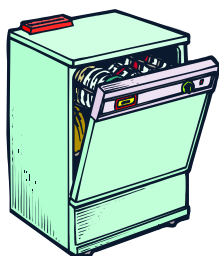
Réfrigérateur
2,47 kWh/jour



Congélateur
2,90 kWh/jour



Lave linge
2,06 kWh/cycle



Lave vaisselle
2,84 kWh/cycle



Sèche linge
2,40 kWh/cycle

Multipliez ces estimations de consommation par le prix du kWh selon votre tarif (Simple Tarif, Option Heures Creuses...) et vous obtiendrez les coût hors taxes de hors abonnement.

Lexique

Abonnement :

Partie fixe de la facture d'électricité. Son montant dépend de la puissance souscrite et de l'option tarifaire. Par contre, le fait que votre installation soit en monophasé ou en triphasé, l'abonnement reste le même.

Délesteur :

Système coupant automatiquement certains appareils lorsque la puissance électrique appelée atteint un seuil prédéterminé. Il permet d'augmenter le confort tout en conservant le même abonnement.

Index :

Cumul des consommations d'énergie électrique indiqué par le compteur.

kVA (kilo Volt Ampère) :

Unité de mesure de la puissance .

kW (kilo Watt) :

Unité de puissance active instantanée.

kWh (kilo Watt heure) :

Unité de mesure de la consommation d'électricité correspondant à la quantité d'énergie consommée par un appareil de puissance 1 kW (1 kiloWatt = 1 000 Watts) fonctionnant pendant une heure.

Puissance souscrite :

Elle se mesure en kVA. Plus elle est élevée, plus il est possible de faire fonctionner des appareils simultanément.

**Vous souhaitez des conseils en matière de chauffage électrique,
eau chaude électrique, maîtrise de vos consommations, etc...
Nous sommes à votre service pour vous conseiller,
n'hésitez pas à nous consulter !
(De nombreuses brochures sont à disposition simple demande)**

EN CAS D'URGENCE !

**24 H/24
7 Jours/7**

☎ 01.69.90.65.41



14 C Avenue Carnot – 91590 CERNY
☎ 01.69.90.65.43 ou 44 ☎ 01.64.57.72.11